

REUNION du 28 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 28 octobre et à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente par précautions sanitaires suite au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents : BOURGUET Sylvain, CANARD Francis, CHATEAU Guillaume, COTSIS Jacques, , GRAFFEUIL Patricia, LECARDERONNEL Patricia, LOURENCEAU David, MAGNIER Kévin, MAZERM Robin, NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre,

Etaient excusés : DUCASTEL Manuella, GANTHEIL Angélique, MANY Angélique, ZAK Jean-Christophe.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Sylvain BOURGUET est désigné secrétaire de séance

Avant le début de la réunion, M. le maire invite le conseil municipal à observer une minute de recueillement en mémoire de Samuel Paty, victime d'une attaque terroriste.

Achat d'une débroussailleuse auto-portée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'investir dans une débroussailleuse autoportée capable de travailler dans des terrains pentus et de couper des arbustes ou rejets de diamètre conséquent.

Il présente plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour:

- **CHOISIT** l'offre de la société Menue Culture pour un montant HT de 9 875.00€
- **CHARGE** M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Débroussailleuse auto-portée : demande de subventions

M le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat d'une débroussailleuse autoportée. Il rappelle que le coût s'élève à 9 875.00 € HT.

M. le maire indique vouloir solliciter l'aides du Conseil Départemental au titre de matériel d'entretien de la voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour

- sollicite l'aide du Conseil Départemental (matériel d'entretien de voirie)
Taux 40 % soit une subvention de : 3 950 €
- donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Choix du fournisseur des plaques de rues et numéros d'habitation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la campagne d'adressage touche à sa fin et qu'il s'agit maintenant de choisir le fournisseur des plaques de rues et numéros d'habitation
Il présente plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CHOISIT** l'offre de la société Sédi équipement pour un montant HT de 7 224.09 €

- **CHARGE** M. le maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes

Dénomination des voies : régularisation

Par délibération n°26.02.208/11 du 26 février 2018, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

M. le maire rappelle que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Cette délibération peut être contestée dans les formes et par les voies de droit commun. Ainsi, en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

La dénomination des rues, voies et places de la commune est présentée au conseil municipal

Considérant l'intérêt communal que présente la démarche, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'adopter les dénominations des rues, voies et places de la commune annexées à la présente délibération
- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ancien nom	Nom de rue ou lieu-dit
Avenue Jean-Baptiste Laumond	Avenue Jean-Baptiste Laumond
Bordebrune	Chemin De Bordebrune
Chemin Des Moines	Chemin Des Moines
Bordebrune	Impasse De Bordebrune
La Charde	Impasse De La Demi-Cote
La Rochette	Impasse De La Rochette
La Roche Bergere	Impasse De Roche Bergere
Rochesseux	Impasse De Rochesseux
Puy De Buysard	Impasse Du Busard
El Vayres	Impasse El Vayres
Bordebrune	Lieu-dit Qautre Routes
La Chassagne	
La Courtade	Lieu-Dit La Courtade
Rochesseux	Lotissement De Rochesseux
Pas Des Vignes	Lotissement Du Barry Haut
Roc Blanc	Lotissement Roche De Fraysse
Place de L'Eglise	Place Léon Canard
Chastagnol	Route Du Chastang
La Borie Haute	Route De La Borie Haute
Passage A Niveau	Route De La Maissonnette
Za	
A Lagier	Route De Lagier
La Charde	Route De Pauliat
La Bernel	
Le Bois D'aillac	
Les Champs	
Pauliat Haut	
Puy De Busard	
La Borie Basse	Route De Vergonzac
La Corbière	
La Croix De Roche	
La Rochette	
La Terre	
Le Varachou	
Les Pezales	
Pauliat Bas - Les Vergnes	Route Des Vergnes
Pauliat Bas	Route Des Vignes
La Ribière	Route Du Pont Du Chambon
	ROUTE DU DOLMEN
Le Champ Du Gour	Route Du Gour
Le Calvaire	Route Du Lac
Le Moulin De Mercier	
Rochesseux	
Saut De La Bergere	
Puy De Pauliat	Route Du Puy De Pauliat
Au Varachou	Route Du Varachou
Le Bourg	Rue Abbe Francois Brousse

Le Bourg	Rue Louis Brugeilles
Rochesseux	Rue De L'ancienne Ecole
Vergonzac	Rue Des Abeilles
Vergonzac	Route De La Brande Haute
Bourg	Rue Des Peyrottes
Bourg	Rue Du Canal
Le Bourg	Rue Du Docteur Verdier
Le Bourg	Rue Du Four
Vergonzac	Rue Du Lavoir Bas
	Rue Du Lavoir Haut
Vergonzac	Rue Du Puits
Vergonzac	Lieu-Dit Voie Des Champs
Rue Emile Bouy	Rue Emile Bouy
Le Bourg	Rue Epiphane Louradour
Le Bourg	Rue Joseph De Jouvenel
Impasse De La Poste	Rue Jean Laguerenne
Le Bourg	
Aux Escuries	Rue Mère Marie De Gonzague
Moulin De Juglard	
Le Bourg	Rue Péborde
Le Bourg	Rue Raymond Bouillaguet
Chastagnol	Village De Chastagnol Bas
Chastagnol	Village De Chastagnol Haut
Mardil	Route De Mardil
Rochesseux	Village De Rochesseux
La Planchette	Village De Villières
Villières	
La Bernel	Village Des Landes
Parc Du Coiroux	Route Du Parc Du Coiroux
Le Bourg	Rue Franck Ferrier
Vergonzac	Rue Des Fontaines
Le Bourg	Rue Du Presbytere

Don abbaye du Coiroux

M. le maire informe le conseil municipal que M. et Mme Despature ont fait un don à la commune de 10 000 € pour participer au financement des travaux de restauration de l'abbaye du Coiroux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'approuver ce don
- précise que cette somme sera imputée au compte 10251
- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
-

Renouvellement contrat 3 C Odyssée

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Contrat Confort Confiance des logiciels comptables, d'état civil et de gestion des listes électorales arrive à son terme au 31 décembre 2020. Il demande au conseil l'autorisation de signer un nouveau contrat d'assistance avec la société Odyssée Informatique, valable pour 3 ans, dont le montant pour 2021 est de 1 584.74 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **autorise** M. le maire à signer le contrat d'assistance des logiciels informatiques avec la société Odyssée Informatique
- **charge** M le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondants

Représentants au comité de jumelage Aubazine - Colmberg

Monsieur le maire informe le conseil municipal que selon l'article 3 de ses statuts, le maire de la commune et deux représentants du conseil municipal sont membres de droit du bureau du comité de jumelage Aubazine Colmberg.

Il s'agit de désigner deux membres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **nomme** comme représentants du conseil municipal au bureau du comité de jumelage Aubazine Colmberg : Guillaume CHATEAU et Sylvain BOURGUET
- **charge** M le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondants

Revalorisation redevance assainissement

Considérant le montant de la redevance due par les usagers du service de l'assainissement pour l'année 2020, fixé à 32 € pour l'abonnement au réseau et 0.77 € pour le m³ d'eau assainie,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de revaloriser le montant de la redevance de l'assainissement au 01 janvier 2021

Fixe l'abonnement à 32.00 € et 0.85 € pour le m³ d'eau assainie

Subvention ASABBAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association ASABBAU. Il rappelle que cette association œuvre pour la restauration de l'abbaye et notamment du vivier, projet sélectionné dans le cadre de la Mission Bern pour le loto du Patrimoine

Il propose d'accorder une subvention de 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Questions diverses

- **Journal communal** : il est en cours de publication. Il sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres
- **Prochain conseil d'école** : il est programmé le 10 novembre 2020
- **Colis des aînés** : ils seront distribués par les élus aux alentours du 15 décembre pour les personnes de plus de 80 ans inscrites sur les listes électorales de la commune
- **Conseil Municipal des Jeunes** : Il sera relancé en début d'année prochaine, les conditions sanitaires n'étant pas propices aux réunions
- **Cérémonie du 11 novembre** : elle se déroulera certainement dans des conditions particulières en raison du confinement.
- **Fuite toiture église** : les réparations seront prochainement réalisées
- **Salle des fêtes** : suite à la visite périodique de sécurité, le sdis a émis un avis défavorable. Les travaux de remise aux normes sont prévus courant novembre pour un montant de 3 414.51 € HT
- **Décorations de Noël** : un sapin sera installé sur le parvis de la mairie. Un programme illumination de Noël sera prévu au budget 2021
- **Eaux de baignade du lac du Coiroux** : face au problème désormais récurrent des cyanobactéries, qui a conduit à interdire la baignade sur le plan d'eau dès le 15 août dernier, des études sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22 h

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard		DUCASTEL Manuella	
NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre		GANTHEIL Angélique	
CANARD Francis		LECARDERONNEL Patricia	
ZAK Jean-Christophe		LOURENCEAU David	
GRAFFEUIL Patricia		MAGNIER Kévin	
BOURGUET Sylvain		MANY Angélique	
CHATEAU Guillaume		MAZERM Robin	
COTSIS Jacques			